

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE DIRECTION du 28 mars 2011

Le 28 mars 2011, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14h15, salle du conseil, site de Joffre, sur convocation de M. CITEAU, directeur et sous sa présidence.

Etaients présents :

Mmes CORTHER, L'ANTON, PEREZ, SALLE
MM. ATTIOGBE, BARBU, BASTIANELLI, CARDIN, CITEAU, GARNIER, GUERIN, LE
LOC'H, MARCHAND, MARQUET, MORIN, RAFII.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 21/02/2011
2. Etat des lieux du CAIRRAT
3. Prise en compte de l'assiduité des étudiants et son impact sur la validation des semestres
4. Etat des projets IRT et Quartier de la Création, incidences sur l'IUT de Nantes
5. Concession de logement
6. Vie de l'IUT
7. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 21 février 2011

N. RAFII demande à ce que la date de rentrée 2011-2012 soit fixée au 1^{er} septembre plutôt qu'au 5 septembre. La modification est prise en compte par les membres du conseil.

Le compte rendu du conseil de direction du 21 février 2011 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Etat des lieux du CAIRRAT

J-P. CITEAU remercie Y. GRATON pour le travail fourni par le CAIRRAT depuis sa prise de fonction comme responsable du service.

Y. GRATON présente l'état des lieux du service au travers d'un document Powerpoint joint au présent compte rendu.

a. Historique

Depuis la mise en place du CAIR en 1998, plusieurs évolutions majeures sont à souligner :

- Mutualisation des domaines Windows,
- 2000 : intégration au réseau universitaire,
- 2008-2009 : création d'un seul domaine IUT de Nantes et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement du matériel informatique (tous les 6 ans),
- 2011 : passage à un réseau unique local IUT de Nantes.

b. Fonctionnement

Le CAIRRAT est actuellement composé de 13 personnes qui travaillent de façon transversale avec l'ensemble des départements et des services. La démarche par projet est le moteur de son fonctionnement.

c. Finances

On constate une augmentation significative des dépenses de fonctionnement sur l'année 2010. Pour 2011, le budget prévisionnel est en augmentation afin de tenir compte, notamment, du plan de renouvellement du parc informatique.

d. Perspectives à court terme

Restructuration de la reprographie : afin de pallier le départ à la retraite d'A. EUVRARD qui ne sera pas remplacé sur cette fonction, la reprographie sera centralisée sur le site de la Fleuriaye. Par ailleurs, un point reprographie de proximité sera créé à l'accueil de Joffre permettant d'assurer la continuité du service. Une phase de test commencera dès le mois de juin et un bilan sera effectué au dernier trimestre 2011. A ce sujet, J-P. CITEAU rappelle que ces modifications substantielles ne doivent pas entraîner une diminution du service offert aux personnels. N. BARBU considère aussi qu'il ne faut pas que ces changements poussent les enseignants à réaliser leurs impressions directement dans les départements.

Le Regroupement des espaces bureaux et local serveur à Joffre est également prévu.

Unification du réseau : mise en place d'un serveur administratif (regroupant Joffre et la Fleuriaye) et d'un seul serveur pour les étudiants.

e. Perspectives à moyen terme

Il s'agit de la gestion du parc informatique, de la mise en place d'écrans de communication en lien avec le service communication, du remplacement du logiciel de gestion des emplois du temps à l'horizon 2011-2012 et du développement de la téléphonie IP.

En ce qui concerne le remplacement du logiciel de gestion des emplois du temps, l'Université proposerait la généralisation du logiciel Celcat. Pour E. MORIN et N. BARBU, ce logiciel ne correspond pas aux besoins des enseignants (pas de calcul automatique des emplois du temps notamment) et n'apporte pas de plus value par rapport à Gestedt. Y. GRATON précise que la décision n'est pas prise et que le conseil de direction sera amené à se prononcer sur le sujet une fois les différentes hypothèses formulées.

3. Prise en compte de l'assiduité des étudiants et son impact sur la validation des semestres

Comme prévu au dernier conseil de direction, le débat sur l'assiduité des étudiants est remis à l'ordre du jour.

Dans le cas de 6 absences injustifiées, N. RAFII propose que la décision du jury soit reportée au semestre suivant.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

N. BARBU indique, quant à lui, que le règlement intérieur du département GEA prévoit une baisse de 0,5 point sur la moyenne générale en cas d'absences injustifiées. Il a pu constater une diminution importante des cas d'absences injustifiées.

D. MARQUET reste opposé à une mesure qui serait inapplicable.

Pour conclure, J-P. CITEAU propose qu'une réunion spécifique des chefs de départements soit organisée. V. CLAUDEL est chargé d'apporter un complément d'information juridique sur cette question.

4. Etat des projets IRT et Quartier de la Création, incidences sur l'IUT de Nantes

Selon J-P. CITEAU, le projet de Quartier de la Création suit son cours. N. RAFII précise que son lancement ne se fera pas avant 2015.

Concernant le projet IRT, il semble que J-M. BEURRIER, président du conseil d'administration de l'IUT, soit assez pessimiste sur son adoption par les instances nationales étant donné son caractère essentiellement industriel.

5. Concession de logement

Pour information, V. CLAUDEL présente l'arrêté de concession de logement attribué à M-N. HARROUET, agent d'accueil du site Joffre, en remplacement de C. HERVY qui part en retraite le 22 juillet 2011. Cet arrêté précise que le logement T3 situé rue Gaston Turpin à Nantes est concédé à cette dernière par nécessité absolue de service. En contrepartie, elle sera amenée à réaliser des missions de gardiennage.

L'arrêté sera donc soumis au vote du conseil d'administration de l'IUT.

J-P. CITEAU ajoute que le logement attribué par nécessité absolue de service à G. GORET, parti en retraite le 31 décembre 2010, sera proposé au technicien recruté par concours en septembre 2011.

6. Vie de l'IUT

J. SALLE présente les diverses manifestations en cours à l'IUT, à savoir :

- Cérémonie de remise de diplômes du département QLIO qui s'est tenue le 18 mars à la Fleuriaye,
- Tournoi de gestion des étudiants en GEA, organisé par l'ordre des experts comptables des Pays de Loire, sur le site de la Fleuriaye le 30 mars,
- Exposition développement durable organisée par des étudiants de QLIO le 31 mars sur le site de la Fleuriaye,
- Soirée expo. Projets GEA le 4 avril à 19h au siège de la BPBA,
- Soirée Poker organisée par les étudiants du BDE de la Fleuriaye le 5 avril,
- Cérémonie de remise de diplômes des étudiants du département Informatique le 8 avril,
- Finale régionale de Course en Cours le 20 avril.

Dans le cadre des 50 ans de l'université, une soirée à destination des personnels doit avoir lieu sur le site de la Fleuriaye le 14 octobre prochain. Pour des raisons logistiques, la question se pose de maintenir ou d'annuler la Fête de la Science qui doit se dérouler sur le même site le 13 octobre.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

Enfin, J. SALLE propose de renouveler la fête des personnels de l'IUT sur le même site de la Fleuriaye début juillet. La date du 6 juillet au soir est évoquée et reste à confirmer.

7. Questions diverses

a. Dispositif des Cordées de la Réussite

O. CARDIN présente le dispositif des cordées de la réussite au travers d'un document Powerpoint joint au présent compte rendu.

Il s'agit d'un dispositif de communication à destination des élèves du secondaire afin de sensibiliser et faire découvrir les formations proposées dans l'enseignement supérieur.

Des financements sont principalement mobilisés par le ministère de la Ville afin d'inciter aux poursuites d'études les élèves relevant, notamment, des quartiers sensibles. A titre d'exemple, ce sont près de 120 000 € qui ont été attribués par le ministère de la Ville pour les cordées existantes en Pays de Loire sur l'année 2010-2011.

Validée pour une durée de 3 ans, une cordée intègre donc des établissements d'enseignement supérieur, des lycées comprenant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) et des collèges et lycées sources. Le suivi des activités menées auprès des élèves est assuré par des étudiants tuteurs.

En 2011-2012, la région Pays de Loire devrait comptabiliser 6 cordées, dont Course en Cours qui serait la seule cordée régionale.

D'autre part, 2 cordées en cours de construction seraient actuellement intéressées par l'intégration de l'IUT de Nantes dans le dispositif :

- La cordée « Trait d'Union 44 » gérée par le Lycée Saint Stanislas de Nantes,
- La « cordée 85 », soutenue par le Rectorat, et portée par le lycée François Rabelais de Fontenay le Comte.

Pour ce faire, O. CARDIN propose l'organisation interne suivante :

- Mise en place d'une démarche globale au niveau de l'IUT avec la désignation d'un coordonnateur « cordées de la réussite » et d'une équipe d'animateurs,
- Création d'une mission « ouverture sociale et égalité des chances »,
- Reconnaissance des activités assurées par les intervenants (ex : tâches annexes).

C. ATTIOGBE ne comprend pas la philosophie de ce dispositif qui consiste à s'appuyer sur des étudiants volontaires pour encadrer des élèves du secondaire alors que nombre de postes d'enseignants sont supprimés chaque année. O. CARDIN souligne que ce projet peut néanmoins apporter une plus value à l'IUT, notamment en terme d'attractivité vis-à-vis des collèges et lycées de la région.

En définitive, le conseil de direction émet un avis favorable à l'intégration de Course en Cours dans une cordée de la réussite. Les départements intéressés par les 2 cordées en cours de construction peuvent se rapprocher d'O. CARDIN afin d'obtenir de plus amples précisions.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

b. Charte partenariale

J-P. CITEAU rappelle aux membres du conseil qu'une charte de partenariat a été signée avec le Rectorat pour la valorisation de la nouvelle voie technologique STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et STL (sciences et technologies de laboratoire). Il s'agit notamment de renforcer les actions d'information en direction des élèves de première et terminale relevant de ces formations afin de leur faciliter l'accès aux IUT et aux grandes écoles.

c. Travaux sur le site Joffre

J-P. CITEAU indique que 25 000 € ont été attribués par les services de la présidence pour réaliser les premiers travaux de réfection des locaux sur le site de Joffre.

Il compte par ailleurs demander aux membres du conseil d'administration de l'IUT l'autorisation d'utiliser l'excédent financier 2010 pour la réalisation de travaux plus importants. S'il bénéficie de cette autorisation, il pourra négocier en ce sens avec les services de la présidence.

Enfin, le président de l'université a écrit officiellement au ministère de l'enseignement supérieur pour alerter sur l'état de vétusté des locaux du site Joffre.

d. Avenir des IUT – Assemblée générale exceptionnelle ADIUT/UNPIUT du 25 mars 2011

Dans la continuité du débat sur l'avenir des IUT, l'assemblée générale de l'ADIUT/UNPIUT du 25 mars dernier a pris les décisions suivantes :

- Porter la voie technologique du grade Licence,
- Inciter les IUT à se fédérer au niveau régional quand il existe, notamment, des phénomènes de regroupement d'universités,
- Créer une structure publique nationale chargée, entre autres, de garantir la labellisation des diplômes de type DUT délivrés par les IUT.

Ce projet doit être présenté au vote du conseil d'administration de l'IUT du 28 mars. Selon J-P. CITEAU, si aucun vote ne peut intervenir dans l'immédiat faute de précisions complémentaires, un conseil d'administration exceptionnel sera convoqué au mois de mai. Par ailleurs, une assemblée générale des personnels doit être organisée sous peu afin d'informer sur la nature du projet.

e. Mode de calcul des heures complémentaires

Année 2010-2011 : V. CLAUDEL indique que le conseil d'administration de l'université du 25 mars a confirmé le coefficient de 0,6667 appliqué aux TP compris dans les heures complémentaires et a adopté un nouveau mode de calcul de ces heures : en cas d'impossibilité de se conformer à la réglementation en vigueur (système calendaire), il est demandé aux composantes d'appliquer la méthode dite de « proratisation ». Il s'agit de calculer pour chaque enseignant permanent le pourcentage des différentes catégories d'heures (CM, TD, TP) déclarées et de l'appliquer à leur charge statutaire. On obtient alors les heures complémentaires par déduction.

Les membres du conseil demandent l'organisation d'une réunion spécifique sur le sujet avant toute prise de décision.

La séance est levée à 17H30.

Le prochain Conseil de Direction est fixé au 9 mai 2011, à 14h15, site Joffre.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01